



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Madame THIERY Lucille, Enseignante en design d'espace à la Cité Scolaire Raymond Loewy - place Filderstadt - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer des expositions d'œuvres d'art dans divers lieux de la ville à l'occasion du projet workshop organisé, du jeudi 26 mars 2026 à 08 h 00 au vendredi 24 avril 2026 à 18 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du projet workshop.

ARRETE

Article 1 : Le projet workshop décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée pour les lieux suivants : MJC au niveau du cube rouge (plan 1), devant la médiathèque (plan 2), gymnase de la Parondelle sur une partie enherbée (plan 3), devant l'Eglise (plan 4) et à la Mairie (plan 5).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-cinq mars deux mille vingt-six.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame THIERY Lucille, Cité Scolaire Raymond Loewy.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



Plan 1

~~emplacement~~



Plan 2

~~placement~~



Plan 3

~~Emplacement~~



Plan 4

~~Emplacement.~~

